

Assemblée Générale Ordinaire

Tunis, le Vendredi, 29 Juin 2012

Ordre du jour

- 1- Lecture du Rapport du Conseil d'administration sur l'exercice 2011.
- 2-Lecture des Rapports des commissaires aux comptes sur l'exercice 2011.
- 3- Approbation du rapport du Conseil d'Administration, des conventions régies par les dispositions de l'article 200 du code des sociétés commerciales et des états financiers individuels de la société pour l'exercice 2011.
- 4- Quitus aux administrateurs pour leur gestion durant l'exercice 2011.
- 5-Affectation du résultat de l'exercice 2011.
- 6- Approbation des états financiers consolidés de la société pour l'exercice 2011.
- 7-Renouvellement du mandat des administrateurs.
- 8-Renouvellement du mandat des commissaires aux comptes.

SOCIETE ELECTROSTAR
Société Anonyme au Capital de 8.750.000 Dinars
Siège Social : Boulevard de l'Environnement route Naâssen
2013 Bir El Kassâa Ben Arous
Registre de Commerce : B 1761 1997 TPI. Ben Arous
Matricule Fiscal : 26644 VAM 000

PROJET DES RESOLUTIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU VENDREDI 29 JUIN 2012 A 10 H

PREMIERE RESOLUTION : Approbation des états financiers ELECTROSTAR relatifs à l'exercice 2011

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la Société ELECTROSTAR, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration sur l'activité de la société au titre de l'exercice 2011 et des rapports des Commissaires aux comptes, approuve sans aucune réserve le rapport du conseil ainsi que les états financiers individuels arrêtés au 31 décembre 2011 tels qu'ils lui ont été présentés.

Cette résolution est adoptée des actionnaires présents ou représentés.

DEUXIEME RESOLUTION : Approbation des conventions de l'article 200 du Code des Sociétés Commerciales

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la Société ELECTROSTAR, approuve les conventions réglementées, et ce conformément à l'article 200 du code des sociétés commerciales, tels qu'elles figurent dans le rapport spécial des commissaires aux comptes.

Cette résolution est adoptéedes actionnaires présents ou représentés.

TROISIEME RESOLUTION : Quitus aux Administrateurs

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la Société ELECTROSTAR, donne quitus entier, définitif et sans réserve aux administrateurs pour leur gestion durant l'exercice clos le 31 décembre 2011.

Cette résolution est adoptée des actionnaires présents ou représentés.

QUATRIEME RESOLUTION : Affectation du résultat de l'exercice 2011

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la Société ELECTROSTAR, constate que l'exercice clos au 31 décembre 2011 fait ressortir un résultat déficitaire s'élevant à 2 980 747,115 Dinars ; elle propose de l'affecter le résultat en résultats reportés.

Cette résolution est adoptée des actionnaires présents ou représentés.

CINQUIEME RESOLUTION : Approbation des états financiers consolidés du Groupe ELECTROSTAR relatifs à l'exercice 2011

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la Société ELECTROSTAR, après avoir entendu la lecture du rapport du Groupe ELECTROSTAR et du rapport des commissaires aux comptes, approuve, sans aucune réserve, les états financiers consolidés du Groupe ELECTROSTAR arrêtés au 31 décembre 2011 tels qu'ils lui ont été présentés.

Cette résolution est adoptéedes actionnaires présents ou représentés.

SIXIEME RESOLUTION : Renouvellement du mandat des administrateurs

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la Société ELECTROSTAR, décide le renouvellement des mandats des administrateurs suivants dont le mandat arrive à expiration, à savoir :

-M. Fathi HACHICHA

-LA Société LES INDUSTRIES NOUVELLES DU PLASTIQUE « INOPLAST » représentée par M. Sami HACHICHA

-La Société Les industries Alimentaires « RANDA » représentée par M. Mohamed Ali Jarraya.

-La Société MEUNIERE TUNISIENNE « SMT » représentée par M. Tijani GUERMAZI

-La Société WIDED SERVICES représentée par M. Fathi HACHICHA

-La Société COMMERCE INTERNATIONALE MEDITERRANEENNE « CIM » représentée par M. Fathi HACHICHA

et ce pour une période de trois ans expirant lors de la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire devant statuer sur les comptes de l'exercice 2014.

Cette résolution est adoptée des actionnaires présents ou représentés.

SEPTIEME RESOLUTION : Renouvellement du mandat des commissaires aux comptes

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la Société ELECTROSTAR, décide le renouvellement des mandats des commissaires aux comptes à savoir Mme. Besma BEDOUI et M. Yousri BEN HASSINE, et ce pour une période de trois ans expirant lors de l'Assemblée Générale Ordinaire devant statuer sur les comptes de l'exercice 2014.

Cette résolution est adoptée des actionnaires présents ou représentés.

HUITIEME RESOLUTION : Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la Société ELECTROSTAR donne tous pouvoirs au Président Directeur Général ou à toute personne mandatée par lui à l'effet d'effectuer tous dépôts et remplir toutes formalités légales de publication ou de régularisation.

Cette résolution est adoptée des actionnaires présents ou représentés.